



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 15562

## Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réforme de la permanence des soins et des conséquences qu'elle peut avoir sur la qualité des soins dispensés à la population. En effet, le projet de décret réorganisant la permanence des soins suscite une vive inquiétude parmi les professionnels. C'est ainsi que l'assemblée générale de SOS médecins France, réunie le 6 février 2003, a considéré que ce projet de décret aboutirait à un engorgement du centre 15 ou encore des investissements inconsidérés dans les maisons médicales à construire. Ces professionnels soulignent qu'un tel projet risque de favoriser l'émergence d'une médecine à deux vitesses, dont les plus démunis seront forcément les premières victimes. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend prendre en considération ces remarques dans la réforme de la permanence des soins.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Odile Saugues](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15562

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2003, page 2388